

Chiffres clés



Neuf ans de programmes Alvéole

Alvéole Plus (2022-2026) est le troisième programme d'une série lancée en 2017 dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. Il a permis de déployer sur l'ensemble du territoire un dispositif intégré de **cofinancement, de conseil et de formation au service du stationnement vélo sécurisé**.

Alvéole (2017-2018)

1 066 emplacements créés

Alvéole 2 (2019-2021)

17 905 emplacements créés

+ de 1,7 million de vélos réparés

via Coup de Pouce Vélo

15 044 stationnements temporaires installés via Coup de Pouce Vélo

5 904 bénéficiaires d'une séance de remise en selle via Coup de Pouce Vélo

Les cibles Alvéole +

Le programme s'adressait à **six cibles de bénéficiaires** : les espaces et sites publics, les écoles et établissements d'enseignement, les gares et pôles d'intermodalité, l'habitat social, les copropriétés privées et les espaces pour les livreurs à vélo*.

* La cible des livreurs à vélo n'a finalement pas été pleinement déployée, suite au lancement d'un autre programme CEE dédié à la logistique urbaine.

L'héritage d'Alvéole +

- ➔ Un guide national de référence pour installer un stationnement vélo de qualité
- ➔ Un réseau de 71 conseiller·ères spécialisé·es en stationnement vélo
- ➔ 230 fournisseurs d'équipements de stationnement vélo référencés
- ➔ Des données géolocalisées en open data
- ➔ Une expertise reconnue de la FUB



49 207

places de
stationnement vélo
sécurisées créées



1 279

prestations
de conseil
réalisées



442

personnes
sensibilisées
à la mobilité à vélo



380 €

de prime
moyenne
par emplacement



3 044

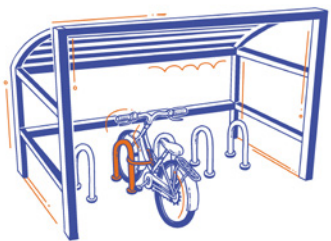
projets
financés



40 %

de projets situés
en **zone à faibles
émissions (ZFE-m)**

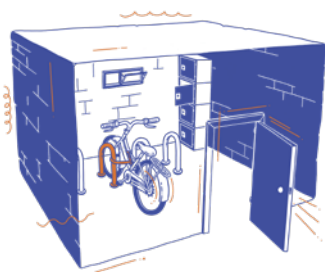
> Le stationnement : des milliers de places créées sur tout le territoire



43,4 %

des projets

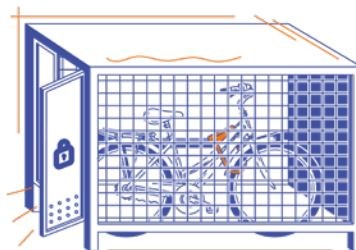
● Supports d'attache sous abri



15,8 %

des projets

● Attaches dans un local existant

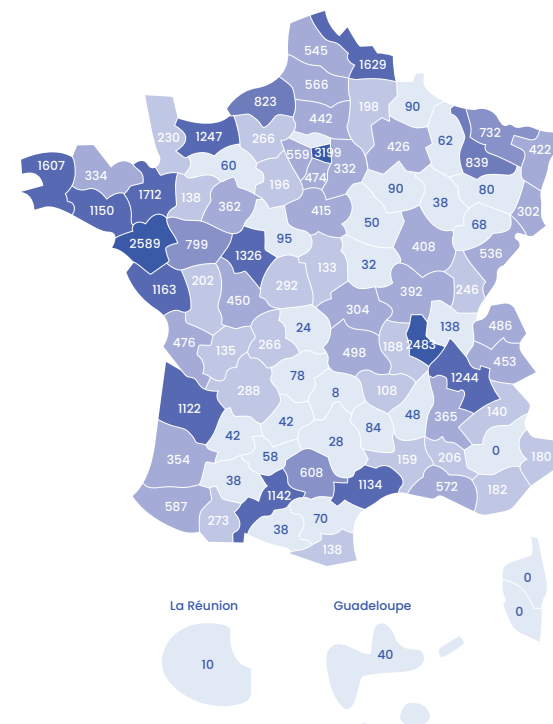


40,8 %

des projets

● Attaches dans une consigne sécurisée

Répartition des places de stationnement par départements*



Répartition des projets par cibles et par configuration de stationnement*

Copropriété privée à usage d'habitation

242 projets → 52 165 25

Écoles et établissements d'enseignement

527 projets → 361 83 83

Espaces et sites publics

1 518 projets → 690 108 720

Espaces pour les livreurs à vélo

2 projets → 2

Gare et pôles d'intermodalité

317 projets → 64 5 248

Habitat social

150 projets → 29 73 48

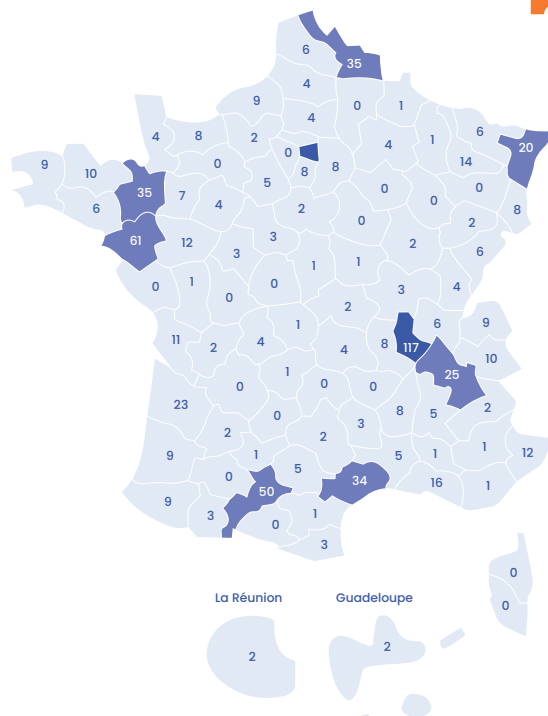
2756
projets au total*

* en dehors des projets Alvéole 2

> Le conseil : > une nouveauté plébiscitée

Le succès du service conseil a été à la fois rapide et massif : le budget alloué a été épuisé avant la fin du programme. Les copropriétés représentent 88 % du budget du conseil approfondi, confirmant un besoin particulièrement fort d'accompagnement pour cette cible.

Répartition du nombre d'accompagnements par département



> La formation à la mobilité : > un potentiel sous-exploité

Avec 442 personnes formées, le volet formation n'a pas atteint la montée en puissance espérée. Le service ne concernait que deux cibles sur six (habitat social et enseignement secondaire), et était initialement conditionné à la réalisation préalable du projet de stationnement, ce qui a retardé le déclenchement de nombreuses sessions.

Les retours des bénéficiaires sur le programme Alvéole Plus (enquête de fin de programme, près de 400 répondant-es)

90 %
déclarent que le financement a joué un rôle déterminant dans la réalisation de leur projet.

91 %
se déclarent satisfait-es de l'accompagnement global du programme.



Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

Le programme Alvéole Plus s'inscrit dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), un mécanisme créé en 2005 qui impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique. Ces entreprises, dites « obligées », peuvent s'acquitter de leurs engagements en contribuant à des programmes d'accompagnement comme Alvéole Plus.

alveoleplus.fr



Programme financé dans le cadre du dispositif CEE par les obligés signataires de la convention.

Porteur du programme :

Fédération française des Usagers et Usagers de la Bicyclette (FUB)
12 rue Finkmatt — 67000 Strasbourg
Antenne : 174 quai de Jemmapes — 75010 Paris

www.fub.fr

